

220C4171
FR0000125346-FS1134

8 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>INGENICO</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 7 octobre 2020, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 6 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 102 343 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 6,44% du capital et 6,04% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	4 995	0,01	4 995	0,01
BofA Securities Europe SA	297 902	0,47	297 902	0,44
BofA Securities, Inc.	35 442	0,06	35 442	0,05
Managed Account Advisors, LLC	14 101	0,02	14 101	0,02
Merrill Lynch International	3 748 672	5,88	3 748 672	5,52
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	106	ns	106	ns
U.S. Trust Company of Delaware	1 125	ns	1 125	ns
Total Bank of America Corporation	4 102 343	6,44	4 102 343	6,04

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions assimilées au résultat desquelles l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Bank of America Corporation a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 3 253 954 actions INGENICO au titre de contrats de « right to recall » portant sur autant d'actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par les contrats.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, (i) la société Merrill Lynch International a précisé détenir 288 129 actions INGENICO (prises en compte au premier alinéa)² au titre de « swaps » à dénouement en espèces à tout moment entre le 30 octobre 2020 et le 15 février 2023, et (ii) la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 1 395 actions INGENICO (prises en compte au premier alinéa)³ au titre de « swaps » à dénouement en espèces à tout moment jusqu'au 21 septembre 2022.

¹ Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 878 793 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.

³ Sur la base d'un delta de 1.